

Commissions parlementaires

Commission des institutions

Consultation générale

Avant-projet de loi intitulé «Loi sur le système correctionnel du Québec»

La Commission des institutions est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 19 février 2002 dans le cadre de la consultation générale portant sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi sur le système correctionnel du Québec». Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 5 février 2002.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M. Christian A. Comeau, secrétaire de la Commission des institutions, Assemblée nationale, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722 – Télécopieur: (418) 643-0248
Courriel: ccomeau@assnat.qc.ca

37576

Commission des affaires sociales

Consultation générale

Avant-projet de loi intitulé «Loi sur la carte santé du Québec»

La Commission des affaires sociales est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 19 février 2002 dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé «Loi sur la carte santé du Québec».

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 5 février 2002.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: M^e Denise Lamontagne, secrétaire de la Commission des affaires sociales, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722 Télécopieur: (418) 643-0248
Courriel: dlamontagne@assnat.qc.ca

37571